

Compte rendu

de l'entrevue du 4 janvier 1971 avec M. le Recteur Gauthier,
Directeur délégué aux Enseignements Élémentaire et Secondaire

Le Bureau de l'A.P.M.E.P. était représenté par COLMEZ, CRÉPIN et HENNEQUIN.
Le document publié dans le n° 277 du Bulletin* a servi de base à la discussion.
Nous avons obtenu les précisions suivantes.

* Nos collègues ont rectifié d'eux-mêmes, p. 95 du Bulletin 277 : l'audience a bien eu lieu en 1971 (et non pas 1970).

Sur les programmes.

1. Les commentaires des programmes de Première doivent être publiés au *B.O.* à la mi-janvier.

Les programmes de Terminale sont prêts. Des démarches effectuées par certaines personnalités universitaires auprès du Ministre nécessitent une réunion entre M. Lichnerowicz et l'Inspection Générale pour une ultime mise au point; les programmes devraient être publiés fin janvier, mi-février.

Les programmes de Quatrième et Troisième présentés au Conseil de l'Enseignement général et technique le 14 décembre (4 pour, 10 abstentions) sont également prêts. Là aussi un accord unanime est bien loin d'être réalisé sur le programme de géométrie de Quatrième, plusieurs contre-projets ont été proposés.

La Commission Lichnerowicz sera saisie de ces difficultés et fera des propositions pour tenter de les résoudre.

2. La Commission ministérielle pour l'Enseignement des Mathématiques travaille actuellement sur les programmes des sections F, G et H.

3. Pour l'enseignement agricole, on se dirige vers l'organisation suivante : premier cycle commun à tous les enfants, l'enseignement agricole ne commençant qu'au second cycle.

4. Pour les classes de transition et de terminales pratiques il y aura de nouvelles instructions officielles tenant compte de la rénovation de l'enseignement des mathématiques dans le premier degré et le premier cycle du second degré.

5. Un enseignement de soutien sera possible pour les redoublants de Quatrième et de Terminale en 1971-1972.

6. M. Gauthier est d'accord sur la continuation de l'expérimentation en Quatrième et Troisième, mais pense que la mise en route d'une nouvelle expérimentation en Sixième est prématurée.

Il est envisagé que toutes les classes de Seconde aient le même programme de mathématiques à partir de 1973 avec un horaire hebdomadaire commun.

7. Pour l'examen d'entrées en Sixième, M. Gauthier souhaite que soient proposés aux candidats deux sujets au choix.

Nous n'avons pas eu de réponse au sujet du C.E.P.

Sur les I.R.E.M.

M. Gauthier se déclare d'accord sur le principe de la création d'au moins un I.R.E.M. par Académie, mais en 1971 trois nouveaux I.R.E.M. seulement seront créés (on parle de Toulouse, Nancy, Grenoble...).

La création de postes permettant l'attribution de décharges effectives, ne dépend pas du directeur délégué aux Enseignements élémentaire et secondaire; il en est de même de la dotation des I.R.E.M. en personnel (point 5).

L'attribution de décharges aux enseignants est un problème général à étudier.

M. Gauthier s'est engagé à envoyer une note aux chefs d'Établissement pour leur demander d'attribuer de préférence un enseignement de mathématiques aux P.E.G.C. ayant participé aux groupes des I.R.E.M.

Sur la façon dont se sont faites les nominations des nouveaux agrégés de mathématiques en 1970 et sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas effectué un stage à temps partiel dans les I.R.E.M., M. Gauthier nous invite à consulter Monsieur le Directeur des Personnels.

Animation pédagogique.

Il est prévu une circulaire sur les équipes de professeurs de Quatrième approfondissant l'action de la circulaire du 7-9-1970 n° 70 360.

Le souhait de l'A.P.M.E.P. concernant une série d'émissions radiotélévisées sur le programme de Quatrième sera transmis à la R.T.S., mais la demande d'une décharge de service pour les professeurs de Quatrième a été repoussée.

D'après M. le Recteur Gauthier, penser que la circulaire du 4 septembre 1970 nie, dans son dernier paragraphe, la nécessité pour les maîtres d'une information mathématique et pédagogique, relève d'une mauvaise interprétation, d'ailleurs le ministère pense à la mise en place d'une structure à ce sujet.

Recrutement et formation des Maîtres.

Sur les nouveaux Instituts nous avons obtenu les renseignements suivants :

- des précisions doivent être publiées avant Pâques;
- les Instituts seraient au nombre d'une trentaine environ ayant chacun de l'ordre de 1 200 étudiants toutes disciplines réunies;
- les Instituts s'occuperont de la formation pédagogique exclusivement;
- les Instituts seront dirigés par un universitaire. Un statut de service commun universitaire est envisagé. Le personnel enseignant sera constitué pour partie de professeurs et assistants enseignant également à l'Université; et de conseillers pédagogiques professeurs de l'enseignement secondaire;
- le concours sera national mais l'organisation pourra en être régionalisée;
- le concours d'entrée n'est pas strictement un examen de connaissance. Le D.U.E.S. sera exigé à l'entrée des centres. Une seconde candidature sera possible au niveau de la licence. Des conditions particulières pourraient être réservées aux candidats ayant deux années d'activité professionnelle;
- les étudiants devront présenter la licence en un an et la préparation de la maîtrise sera étalée sur les deux dernières années de formation;
- à la sortie aura lieu un examen du genre C.A.P.E.S. pratique;
- le rôle de l'agrégation n'est pas encore déterminé;
- la formation des P.E.G.C. : sa durée (4 années après le bac) reste un problème ouvert;
- les Instituts ne s'occuperont pas des enseignants du premier degré;
- la promotion interne des professeurs est prévue;
- 100 postes du budget 1971 serviront au recyclage des professeurs d'École normale (toutes disciplines réunies).

Il semble que l'inscription en section 3 des P.E.G.C. ayant suivi des stages d'LR.E.M. soit possible. M. Gauthier se charge d'en parler au directeur des personnels.

Il n'est pas possible d'après les textes existant que le programme du C.A.P.E.S. soit celui des classes terminales en vigueur à la rentrée de septembre 1971.

Il est possible d'adapter des C.A. de l'enseignement primaire aux nouveaux programmes de mathématiques.

Extrait d'une lettre du Président de l'A.P.M.E.P. au Recteur Gauthier.

(20 janvier 1971) :

« Je vous envoie le texte d'une motion adoptée par notre Comité du 17 janvier 1971 et je me permets d'insister particulièrement sur l'importance à nos yeux du premier point évoqué. Si le paragraphe que nous critiquons dans votre circulaire du 4 septembre 1970 peut prêter à ambiguïté dans son interprétation, il n'en serait pas de même de l'existence de deux sujets pour l'examen d'entrée en Sixième.

En effet, les contacts et les discussions qu'ont eus récemment les responsables de notre association avec des instituteurs, des M.I.E.A. et des I.D.E.N. nous ont confirmés dans l'idée que tous ceux qui avaient interprété la circulaire du 4 septembre comme une invitation à ne rien changer trouveraient dans la présence d'un double sujet un argument de plus en faveur de l'attentisme qu'ils prônent.

Au contraire, s'il n'y a qu'un sujet faisant appel, même à très petite dose, aux notions et présentations exposées dans les Commentaires des programmes de janvier 1970, nous pouvons faire confiance aux responsables des commissions d'examen pour minimiser le préjudice éventuellement causé à certains élèves, et surtout nous sommes sûrs que plus personne ne pourra continuer à dire de bonne foi « rien n'est changé »!

Par contre, pour le B.E.P.C., les concours d'entrée aux Écoles normales et le B.E., l'A.P.M.E.P. souhaite que dans les Académies où les nouveaux programmes sont expérimentés cette année, un sujet portant sur ces programmes soit proposé aux élèves en plus du sujet traditionnel.

Vœu adopté par le Comité du 17 janvier 1971.

et transmis à M. le Recteur Gauthier.

L'A.P.M.E.P. demande que l'examen d'entrée en Sixième en 1971 ne comporte qu'un seul sujet conforme aux programmes du 2-1-1970 et que les solutions proposées s'inspirent des Commentaires.

L'A.P.M.E.P. constate que les Instructions officielles pour les classes de transition précisent qu'à partir de 1967 le Certificat d'Études primaires serait remplacé par le Diplôme de Fin d'Études obligatoires;

demande que pour 1972 l'application de ces Instructions soit effective.